

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION 06/09/2022 L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à vingt heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE

06/09/2022

NOMBRE DE**CONSEILLERS : 23****EN EXERCICE : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MOHAND O'AMAR – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal – CAMBE Thierry – BAGES-LIMOGES Carine – DALL'ANESE Lisa – RESSES Lisa – ALLARD Aurélie – BROUILLON Monique – SICARD Christine.

PRESENTS : 22**PROCURATION : 01****VOTANTS : 23**

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. MACHEFÉ Thomas

Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Absents : M. Mme**Procuration** : Monsieur MACHEFÉ Tomas à Madame Monique BROUILLON

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

063/2022**OBJET DE LA****DELIBERATION :****AJOUT NUMEROTATION DANS RUES DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, la commune a choisi pour faciliter le repérage, d'identifier clairement les adresses en nommant les voies en numérotant les maisons.

En centre bourg, suite aux nouvelles constructions et au découpage des maisons, il convient de rajouter des numéros à une numérotation déjà existante. Pour la prise en compte par le cadastre de ces rajouts, et pour compléter la démarche communale d'identification et de localisation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la dénomination de l'ensemble des rues et places publiques concernées.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, considérant l'intérêt communal que représente l'identification et la localisation par la numérotation des rues et places publiques,

VALIDE le principe général de numérotation du centre bourg

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AR Prefecture

047-214702334-20220912-063_2022-DE

Reçu le 13/09/2022

Publié le 13/09/2022

DENOMINATION DES RUES ET PLACES PUBLIQUES EN CENTRE BOURG

rue de la garosse	place du Docteur belot
rue de l'escalier	place gambetta
rue de l'abattoir	place de l'Eglise
rue de l'hopital	place rené sanson
rue des sureaux	rue de la gare
rue du port	rue d'oreille
Rue du 11 novembre	place sigalas et rue de sigalas
rue du 8 mai	rue des combattants d'afrique du nord
rue du château	rue de neuffons
rue des liqueurs	impasse de neuffons
rue des cohès	route de labastisde
rue des fontaines	avenue de graveyron
rue roger lévy	rue sabine sicaud
rue saint pey d'aaron	rue victor hugo
rue des brides	rue du général bentzmann
rue des granges	avenue pasteur
rue clément nourrisson	rue des baronnes
boulevard thiers	rue joliot curie
rue des boucheries	impasse couloumey
rue jean moulin	rue des églantiers
rue gagne pain	rue du stade
rue du moulin	impasse de la grave
rue de l'abreuvoir	Avenue jean jaurès
rue bordepaille	avenue albert camus
rue aristide briand	impasse lamartine
rue de la cité	impasse raulet

AR Prefecture

047-214702334-20220912-063
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022

2022-DE

impasse de la gendarmerie

impasse émile zola

impasse des baronnes

Impasse lacan

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (13/09/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (13/09/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazelle

Le 13 septembre 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

